

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

Le 3 mai 2021 à 19 h 30, par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers, Xavier Bouhy et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Louise Sénécal et Nancy Lessard formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également à la séance par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us, madame Kathleen Veilleux, directrice générale secrétaire-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2021-05-077

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que depuis le 13 mars 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a déclaré plusieurs décrets prolongeant ainsi l'état d'urgence sanitaire et que le dernier décret 596-2021 du 28 avril 2021 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 mai 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us.

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us.

Qu'un avis public ait été publié sur le site Internet de la municipalité de Saint-Victor informant la population que le

conseil siège à huis clos, que le public n'est pas admis et qu'il est invité à poser ses questions par courriel.

ADOPTÉE

2021-05-078

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté.

ADOPTÉE

2021-05-079

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2021

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

Information

RECENSEMENT 2021

Les membres du Conseil soutiennent le Recensement de 2021 et encouragent toutes les citoyens de Saint-Victor à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

ADOPTÉE

2021-05-080

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Louise Senécal donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement amendant le règlement 177-2019 concernant la gestion contractuelle aux fins d'ajouter un article favorisant l'achat de biens et de services québécois pour une période de 3 ans, jusqu'au 25 juin 2024.

Un dépôt du projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2021-05-081

SÉCURITÉ SERVICE INCENDIE : DÉMISSION DE MESSIEURS NELSON BOLDOC ET RÉMY ROY

ATTENDU la correspondance reçue de la part de messieurs Nelson Bolduc et Rémy Roy à l'effet qu'ils se retirent en tant que pompier pour la municipalité de Saint-Victor;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter les démissions de Messieurs Nelson Bolduc et Rémy Roy comme pompiers volontaires pour la municipalité de Saint-Victor, nous remercions particulièrement monsieur Nelson Bolduc pour ses 21 années à servir la population de Saint-Victor.

ADOPTÉE

2021-05-082

MANDAT CITAM : SERVICE D'APPEL 24/7

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a adhéré au projet pilote de CITAM afin d'offrir à la population le service d'appels 24/7 pour la période du 22 février 2021 au 30 avril 2021.

ATTENDU QUE lors du projet pilote, la municipalité a reçu un volume d'appels de 14% à l'extérieur des heures normales d'ouverture, sans avoir eu recours à la promotion du service auprès de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la majorité des élus considèrent que le service 24/7 est un *plus value* pour notre communauté afin de répondre à des besoins jugés pertinents pour le citoyen en dehors des heures normales d'ouverture;

Proposé par madame Louise Sénécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adhérer au service d'appel 24/7 de CITAM au montant de 3182.15\$ plus les taxes incluant les frais d'implantation pour la première année.

Le Conseil autorise le maire et/ou la directrice générale secrétaire-trésorière à signer le contrat.

ADOPTÉE

2021-05-083

MANDAT GIROUX & LESSARD : AJOUT AU CONTRAT RANG SAINTE-CAROLINE

ATTENDU QU'UNE consultation publique virtuelle a eu lieu le 23 février dernier afin de présenter aux citoyens le projet de la réfection du rang Sainte-Caroline;

ATTENDU QUE lors de la présentation, quelques citoyens ont manifesté le fait que la route serait fermée complètement

pour une bonne partie des travaux et que le détour par le rang Saint-Jules, suggéré par l'ingénieur, est très peu entretenu et est impraticable pour la plupart des automobilistes ou des camions voulant emprunter cette route;

ATTENDU QUE monsieur le maire, Jonathan V. Bolduc a reçu une communication écrite de l'entreprise Armand Lapointe & Fils à l'effet que leur entreprise accueille chaque jour plusieurs clients ainsi que plusieurs camions de livraison par semaine qui font la livraison de produits, ce qui affecterait en bonne partie leur chiffre d'affaires, surtout que les mois les plus achalandés sont ceux de mai et de juin;

ATTENDU QUE le Conseil a entendu la demande des citoyens du secteur;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'entreprise Giroux & Lessard Ltée une évaluation des coûts pour autoriser la libre circulation d'une voie à partir du rang des Fonds jusqu'à l'entreprise Armand Lapointe & fils;

ATTENDU QUE le Conseil municipal comprend la difficulté de laisser fermer complètement la route pour plusieurs semaines, ce qui engendre des pertes de revenus considérables aux commerces et l'inaccessibilité aux agriculteurs à leur ferme pour récupérer le lait chaque matin;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser à Giroux & Lessard Ltée la somme de 47 896\$ plus taxes pour permettre la libre circulation des véhicules sur une mi-largeur à partir du rang des Fonds jusqu'à l'entreprise Armand Lapointe & fils.

ADOPTÉE

2021-05-084

MANDAT FNX : SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA SURFACE MULTISPORT ET D'UN MUR DE BALLE AU MUR

ATTENDU que le mandat de la surface multisport et d'un mur de balle au mur a été octroyé par résolution (2021-04-068), le 12 avril 2021, à l'entrepreneur Excavation Drouin inc.;

ATTENDU QUE la surveillance d'un ingénieur au chantier ainsi qu'un contrôle de la qualité des matériaux sont essentiels pour la bonne marche du chantier et la pérennité de l'infrastructure ;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide financière du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme d'ingénierie FNX Inov inc. pour réaliser la

surveillance des travaux ainsi que le contrôle de la qualité des matériaux à un tarif horaire et au montant maximal de 25 000\$ plus taxes.

Que la totalité du projet soit payée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2021-05-085

MANDAT LABORATOIRE : CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU 1^{ER}, 3^E RANG ET RANG SAINTE-CAROLINE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction du 1^{er}, 3^e rang Sud et le rang Sainte-Caroline;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 3 mai 2021, la municipalité a reçu qu'une (1) seule soumission conforme;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénierie Avizo experts-conseils;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de mandater la firme Englobe Corp. au montant de 76 050,44\$ taxes incluses pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux pour les projets du 1^{er} et 3^e rang Sud et du rang Sainte-Caroline.

ADOPTÉE

2021-05-086

MANDAT : RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire obtenir des prix pour la rénovation du toit de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE le premier appel d'offres sur invitation a été rejeté, car les soumissions n'étaient pas conformes et dépassaient le budget escompté;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un deuxième appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les documents ont été préparés par la firme Moreau Architectes et transmis aux entrepreneurs de la région par courriel;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, le vendredi 30 avril dernier, une (1) seule entreprise a déposé ses documents avant la date et l'heure limite, soit : Les toitures Lessard;

ATTENDU la recommandation de la firme Techni-consultant;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat de la rénovation du toit de l'hôtel de ville à l'entreprise Les toitures Lessard au montant de 39 712.37\$ taxes incluses;

Que les dépenses reliées à la réalisation du projet soient appropriées à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2021-05-087

MANDAT : RECHERCHE DE FUTES

ATTENDU Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place, en mars 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable afin de resserrer les politiques relatives à l'eau due aux changements climatiques et à l'accroissement de la population;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a connu, ces dernières années, des risques de pénuries d'eau potable dus au manque de précipitation durant la saison estivale et l'augmentation de la consommation humaine;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est consciente que l'eau potable est une ressource fragile et qu'elle procède depuis un an à la recherche d'une nouvelle source d'eau potable;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor désire recevoir des propositions afin d'effectuer la détection ainsi que la localisation de fuites sur les conduites de son réseau d'eau potable et cette activité s'inscrit aux exigences dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des propositions, aujourd'hui, le 3 mai 2021, deux (2) des cinq (5) entreprises invitées ont déposé leurs documents conformes avant la date et l'heure limite soit : S-eau-S Fuites inc. et Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc.

ATTENDU QUE ce mandat est admissible à la TECQ 2019-2023 en priorité 2;

ATTENDU la recommandation de la firme Techni-consultant;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à l'entreprise Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. au montant de 17 476,20\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-05-088

MANDAT LNA HYDROGÉOLOGUE : RECHERCHE EN EAU POTABLE -ÉTUDE GÉOPHYSIQUE (VLF)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor connaît des périodes de pénurie d'eau potable durant la saison estivale depuis quelques années;

ATTENDU QU'UN premier secteur situé entre le développement urbain et le 1^{er} rang Sud a été sondé par méthode VLF en 2019-2020 par la firme en hydrogéologie, Laforest Nova Aqua inc. ;

ATTENDU QUE les essais de pompages effectués par l'entreprise Les forages Nelson Gagné n'ont pas obtenu les résultats attendus;

ATTENDU QU'UN deuxième secteur a été ciblé pour entreprendre une levée géophysique par VLF et qu'une soumission a été déposée par la firme en hydrogéologie Laforest Nova Aqua inc.

ATTENDU QUE ce mandat est admissible à la TECQ 2019-2023 en priorité 1;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat à la firme d'hydrogéologue LNA Laforest Nova Aqua Inc. pour la somme de 14 013,86\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-05-089

MANDAT RÉNOVATION STEVE BUREAU : BOITE À LIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor, par le biais de sa planification des installations sportives et culturelles situées au parc multigénérationnel, souhaite faire l'installation d'une boîte à lire;

ATTENDU QUE des demandes de propositions ont été soumises aux entrepreneurs du territoire et qu'un (1) seul a déposé une soumission;

Proposé par madame Louise Sénécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de la construction d'une boîte à lire qui

sera située au parc multigénérationnel au montant de 1 525\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2021-05-090

MANDAT JFSA : PLAN DE GESTION DE DÉBORDEMENT

ATTENDU QU'UN mandat de modélisation et de gestion de débordement a été accordé à la suite d'une recommandation du comité de sélection en décembre 2018 et lors de l'adoption d'une résolution (2019-01-014) par le Conseil en janvier 2019;

ATTENDU QU'À la suite d'un manque de ressource au niveau de la municipalité pour faire le suivi du dossier, le mandat ne s'est pas complété dans les temps;

ATTENDU QUE la firme JFSA avait un mandat autorisé de 67 551.26\$ taxes incluses et qu'ils ont utilisé jusqu'à présent 65% du mandat;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer la fin du mandat à la firme J.F. Sabourin au montant de 10 400\$ avant taxes.

ADOPTÉE

2021-05-091

MANDAT FERME RÉAL BOUCHER : COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LAC FORTIN ET COLLECTE DES OBJETS MONSTRES

ATTENDU la soumission présentée par madame Fernande J. Boucher (Ferme Réal Boucher) à la séance du Conseil du 2 avril 2002, pour la cueillette des déchets domestiques au Lac Fortin ;

ATTENDU que ladite soumission fut acceptée par la municipalité ;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité mandate Ferme Réal Boucher, représentée par madame Fernande J. Boucher, pour la cueillette des déchets domestiques au Lac Fortin. Les conditions de l'entente sont les suivantes :

- La cueillette des déchets domestiques sera faite au Lac Fortin, dans les chemins privés des chalets du lac Fortin et les chalets situés sur le 3^e rang Sud, pour la période estivale du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021.
- La cueillette des ordures comprend les vidanges domestiques ordinaires dans des sacs à vidange, les

branches (coupées en bouts de 2 pieds et attachées), le gazon dans des sacs à vidange, les feuilles dans des sacs à vidange et tout ce qui est végétal dans des sacs à vidange. Elle ne comprend donc pas des vidanges laissées en vrac en dehors des sacs à vidange.

- La présente entente couvre la cueillette des vidanges ainsi que le transport jusqu'au site d'enfouissement à Frampton, le tout à chaque lundi. L'enfouissement des vidanges est cependant à la charge de la municipalité.
- Le prix est de 10 000,00 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, payable comme suit : la demie à la signature du contrat et le solde à la fin du présent contrat.
- La collecte des objets monstres sera le 23 août 2021 et seuls les résidents du Lac Fortin et du Lac aux cygnes sont desservis pour ce service.
- Le prix pour la collecte des objets monstres sera de 300\$ taxes incluses.
- Fernande J. Boucher doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à la municipalité de 2 000 000.00 \$ qui sera à la satisfaction de la municipalité.
- Le ramassage des vidanges se fera dans tous les chemins privés du Lac Fortin et chalets du 3^e rang Sud qui sont actuellement non desservis par la municipalité.
- Les vidanges devront être cueillies entre 5h00 et 12h00 (midi).
- La municipalité ne sera aucunement responsable de tous les problèmes reliés au ramassage des vidanges.

ADOPTÉE

2021-05-092

MTQ : CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE
DOSSIER : 6606-21-4987

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a un contrat de déneigement et de déglacage avec le ministère des Transports portant le numéro 6606-18-4987 qui se termine le 31 mai 2021;

ATTENDU QUE le ministère des Transports propose à la municipalité de Saint-Victor un nouveau contrat de déneigement et de déglacage de la route Saint-Jules et le chemin des Fonds pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE la municipalité est disposée à effectuer le déneigement et le déglacage de la route Saint-Jules et le chemin des Fonds;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'offre du ministère des Transports pour le déneigement et le déglçage de la route Saint-Jules et le chemin des Fonds selon les termes et conditions soumis par le ministère des Transports.

Que le Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc et la directrice générale, madame Kathleen Veilleux soient mandatés à signer le contrat.

ADOPTÉE

2021-05-093

APPUI D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION CPTAQ : DEFLEX COMPOSITE INC.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale peut demander à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire exclure de la zone agricole permanente une partie du lot 4771061 d'une superficie d'environ 0,46 hectare afin d'agrandir son parc industriel;

ATTENDU QUE cette exclusion vise à permettre à l'entreprise Deflex Composite inc., dont la propriété est contiguë à la présente demande d'exclusion, d'agrandir ses installations;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas d'autres espaces suffisants et adéquats hors de la zone agricole permanente pour combler les besoins industriels de Défex Composite inc.;

ATTENDU QUE l'agrandissement du parc industriel permettra de poursuivre le dynamisme socio-économique de Saint-Victor et de la région et favorisera la création d'emplois.

ATTENDU QUE les sols visés par la demande d'exclusion et des environs présentent un potentiel agricole de classe 7;

ATTENDU QUE l'exclusion recherchée n'aura pas pour résultat la création de nouvelles propriétés foncières de superficie insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE l'impact de la demande d'exclusion est très faible sur l'homogénéité des exploitations agricoles, car la demande d'exclusion est située à l'extrémité du lot 4771061, dans un secteur presque entièrement circonscrit par le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE l'agrandissement du parc industriel n'aura pas d'impact sur les distances séparatrices pour l'implantation

de nouvelles installations d'élevage ou l'agrandissement d'installations d'élevage existantes;

ATTENDU QUE l'exclusion n'aurait aucun impact majeur sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture sur le territoire de la Municipalité et de la région, puisque le secteur demandé n'est pas dans une aire de protection des puits et à l'extérieur des bandes de protection riveraines. Il est en revanche dans un secteur desservi par l'aqueduc et l'égout municipaux;

ATTENDU QU'UN refus d'exclure de la zone agricole permanente la parcelle demandée aura pour effet d'annihiler toute possibilité d'accroissement des activités de Deflex Composite inc.;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et est résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor demande à la CPTAQ l'exclusion de la zone agricole permanente d'une partie du lot 4771061 d'une superficie approximative de 0,46 hectare, et qu'elle s'engage à modifier sa réglementation d'urbanisme à cet égard afin d'inclure ce secteur à son périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

2021-05-094

DOSSIER 563, RANG SAINTE-CAROLINE : TRAVERSE D'UN TUYAU SOUS L'EMPRISE MUNICIPALE

ATTENDU la demande écrite de monsieur Guy Cloutier à l'effet de mettre aux normes son installation de fosse septique et qu'il doit traverser des tuyaux de l'autre côté de la route pour obtenir la grandeur nécessaire de son champ d'épuration;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor procède présentement à la réfection du rang Sainte-Caroline;

ATTENDU QUE la municipalité est en processus de se doter d'un règlement sur l'occupation du territoire qui autorisera le citoyen à utiliser l'emprise municipale selon certaines conditions;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Guy Cloutier à traverser ses tuyaux pour la mise aux normes de sa fosse septique.

ADOPTÉE

2021-05-095

LES COMPTES

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
d'accepter les comptes du mois de mai.

Entreprises Danplex	97.73 \$
Pegaze	172.46 \$
MMQ	920.00 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	950.00 \$
Téléphone St-Victor	365.30 \$
Telus Mobilité	197.05 \$
Energir	1 497.01 \$
Johanne Lessard	990.00 \$
Katérie Métivier	147.97 \$
SEAO	65.21 \$
PlanifTime	3 709.12 \$
Hydro-Québec	7 211.75 \$
Beauce Télécom	170.11 \$
Brandt St-Georges	1 955.16 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire avril)	51.48 \$
Visa Desjardins	1 514.23 \$
Robert Jacques	49.58 \$
Nancy Lagueux	1 034.79 \$
Amilia	294.71 \$
Boutique Carly	172.45 \$
Entreprises Danplex	97.73 \$
APELF	916.27 \$
Marc-André Paré, Consultant	373.67 \$
Messer Canada	98.77 \$
Daniel Cliche, Avocat	344.93 \$
Energies Sonic	7 060.74 \$
Pégaze	712.85 \$
Pitney Works	288.44 \$
Magasin Coop	158.39 \$
PJB Industries	3 076.74 \$
Energere	4 230.05 \$
Réseau Bblo	48.20 \$
Toromont	223.22 \$
Armand Lapointe Equipement	27.48 \$
Centre du Camion Amiante	332.57 \$
Produits Sanitech	210.47 \$
Pneus Beauceron	82.17 \$
Les Pompes MC	4 332.41 \$
Purolator	58.49 \$
Cordonnerie Bureau	39.07 \$
DEBB	132.91 \$
Stantec	2 067.54 \$
Réfrigération J.P.	678.18 \$
Moreau Architecte	574.88 \$
Jacques Longchamps	2 874.38 \$
Blanchette Vachon	13 952.21 \$
Hercule Fortin Inc.	228.43 \$
Lettrage D'Click	131.07 \$

Garage Bizier	307.01 \$
Chem Action	416.21 \$
Impression Novalie	498.76 \$
Gingras Électrique	117.13 \$
Sciage de Béton L.C.	120.72 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	29 534.47 \$
Pharmacie Stéphanie Roy	178.61 \$
Ville de Beauceville	1 746.54 \$
Escouade Canine MRC	689.85 \$
Solutions GA	117.50 \$
Extincteur de Beauce	203.22 \$
TOTAL	98 848.39 \$

ADOPTÉE

2021-05-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale
Secrétaire-trésorière